



Le temps de travail dans la restauration

Par **cend_old**, le **28/09/2007** à **15:58**

bonjour, j'enseigne à des cap cuisine et restaurant la gestion et le droit du travail. Je leur prépare un cours sur la durée du travail, les congés payés,...

Mais aujourd'hui je ne sais plus où en est la convention collective et ses avenants sur ces questions!!

la durée est de 35 h pour tous?

la durée équivalente de 39h est -elle toujours valable?

La sixième semaine de congés payés est-elle toujours valable?

Comment sont comptabilisées les heures supplémentaires?

Combien de jours fériés et chômés?

J'espère que vous pourrez me renseigner au plus vite afin d'être le plus juste possible dans mes savoirs transmis.

merci

sandrine